



LE GOUVERNEUR

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

**PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N° AON/040/CAB/GVK/BLD/2024**

**TRAVAUX DE CANTONNAGE MANUEL DE QUARANTE (40) KM
DE ROUTES DANS LES DISTRICTS DE LUKUNGA ET TSHANGU
(AXES PRIORITAIRES IDENTIFIES) DANS LA VILLE DE
KINSHASA, REPARTIS EN DEUX (2) LOTS DISTINCTS**

Lot1 : Travaux de Cantonage manuel de vingt-cinq Kilomètres (25 km) de routes dans le district de LUKUNGA (Mont-Ngafula : axes prioritaires identifiés)

1. L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois de juin, nous, membres de la Commission de Passation des Marchés constituée à cette occasion, reconnaissons par le présent Procès-Verbal avoir procédé à l'analyse du rapport d'évaluation des offres de la Sous-commission d'analyses des offres du 05 juin 2025, relatif au Dossier d'Appel d'Offres National rappelé en exergue ;
2. Avons décidé, après débats et améliorations dudit rapport, d'attribuer provisoirement le marché N°AON/040/CAB/GVK/BLD/2024, Lot1, à l'Entreprise GROUPE CORELEC pour un montant plafond de 1 940 500 USD TTC (*un million neuf cent quarante mille cinq cents dollars américains*)

TABLEAU 1 : NOM DE L'ENTREPRISE, LOT + MONTANT

N°	ENTREPRISE	LOT + MONTANT	OBSERVATIONS
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°AON/040/CAB/GVK/BLD/2024			
TRAVAUX DE CANTONNAGE MANUEL DE QUARANTE (40) KM DE ROUTES DANS LES DISTRICTS DE LUKUNGA ET TSHANGU (AXES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS) DANS LA VILLE DE KINSHASA REPARTIS EN DEUX (2) LOTS DISTINCTS :			
01	GROUPE CORELEC	1 940 500 USD TTC	Attribué

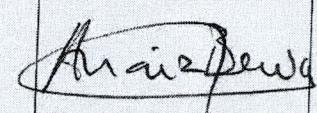
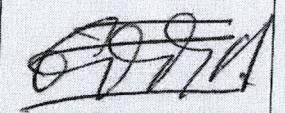
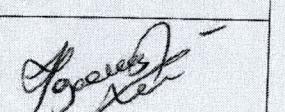
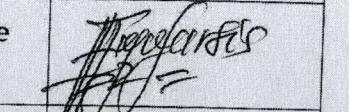
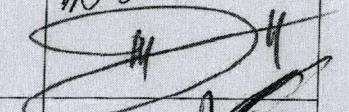
3. La séance s'est déroulée conformément aux procédures définies dans :

- le Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des marchés publics ;
- le Décret n° 10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en sigle « ARMP » ;
- le Décret n° 10/27 du 28 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, DGCMP ;
- le Décret n° 10/32/2010 du 28 décembre 2010 portant organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP ;
- le Décret n° 10/33 du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'approbation des marchés publics et des délégations de service Public ;
- le Décret n° 10/34 du 28 décembre 2010 fixant les seuils de passation, de contrôle d'approbation des marchés publics, tel que modifié et complété à ce jour ;
- le Décret n° 18/001 du 12 janvier 2018 portant fixation du taux de la redevance de régulation des marchés publics et de délégation de service public.

4. En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Ville de Kinshasa (CPM)

La Commission de Passation des Marchés Publics de la Ville de Kinshasa :

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	FONCTION	SERVICE	SIGNATURE
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES « CPM »				
1	CANON LAROSE Jeannot	Président	Ministère Provincial de l'Education et nouvelle citoyenneté	
2	BEWA LUKOMBO Anaiah	Responsable des services administratifs et financiers de l'Autorité contractante	Cabinet du Gouverneur	
3	MOTUKE ANDOMA Godefroid	Responsable du service juridique de l'Autorité contractante	Cabinet du Gouverneur	
4	MAYAMA-Ma-BISANGAMANI Godefroid	Secrétaire Permanant	CGPMP / Min. Prov. Budget	
5	KABEYA MUANA KALALA Guy	Spécialiste en passation des marchés publics	Expert	
6	POBA MAYIMONA Jean-Serge	Représentant des Bourgmestres	Commune de LEMBA	
7	LUYUNGU TASI Tarsis	Délégué des services bénéficiaires	Commune de MASINA	
8	NTOKO DIVIN Divin	Expert Budgétaire	Cabinet du Gouverneur	
9	BENGALA BOMAY Albert	Président de la Sous-Commission d'analyse	Membre sans voix délibérative	